



**LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

**LE SECRETAIRE D'ETAT
AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Paris, le **23 FEV. 2018**

Nos Réf. : ACPse/2018/6424/C

Monsieur le Commissaire général,

Dans le cadre du programme « Action publique 2022 », nous avons souhaité constituer un comité de suivi avec l'ensemble des confédérations syndicales et les fédérations de la fonction publique non affiliées qui sont représentées au Conseil Commun de la Fonction Publique, les représentants des employeurs territoriaux et la fédération hospitalière de France.

La prochaine réunion de ce comité de suivi est prévue début mars. Vous trouverez ci-joint copie de la lettre adressée en ce sens aux organisations syndicales en novembre dernier.

Le programme de travail que nous nous sommes fixé prévoit l'établissement d'un bilan des réformes de l'Etat engagées ces dernières années, qu'il s'agisse de la revue générale des politiques publiques (RGPP) ou de la modernisation de l'action publique (MAP). Nous sollicitons le concours de France Stratégie pour que l'organisme puisse éclairer le comité de suivi sur les leçons qu'il est possible de tirer quant aux modalités d'accompagnement et de bonne appropriation pour les agents de ces réformes. Il s'agirait notamment de mettre en exergue les bonnes pratiques, les mesures ressources humaines, financières, organisationnelles les plus pertinentes mais aussi de souligner les limites qui ont pu être rencontrées en la matière.

France Stratégie s'intéressera particulièrement aux questions relatives à la formation des agents et de l'encadrement de proximité, et à leur accompagnement spécifique dans le cadre de la conduite du changement.

Monsieur Gilles de MARGERIE
Commissaire général
France Stratégie
TSA 90725
75334 Paris cedex 07

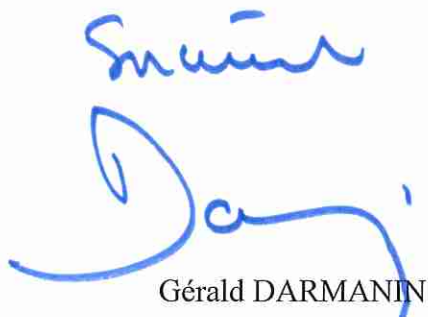


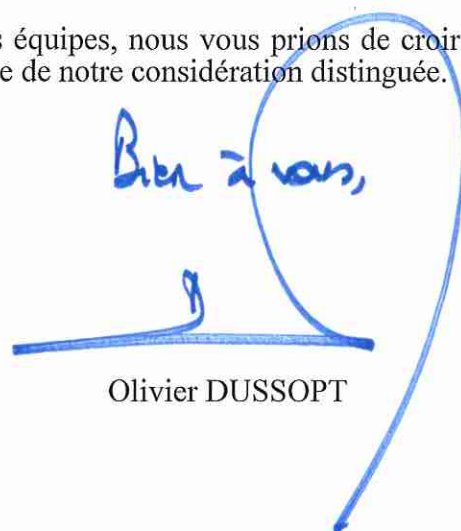
139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Pour ce faire, France Stratégie fera la synthèse des éléments de bilan existants (rapports de la Cour des comptes, des corps de contrôle, autres études externes, etc.). France Stratégie pourra solliciter le concours de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique et de la Direction interministérielle à la transformation publique pour rassembler ces travaux et rencontrer les interlocuteurs utiles. Il vous est également demandé d'auditionner l'ensemble des membres du comité de suivi.

Le déploiement de mesures adéquates de conduite du changement est une condition nécessaire à la réussite du programme ambitieux de transformation que le Gouvernement entend conduire via « Action Publique 2022 » : tirer les leçons des démarches menées par nos prédécesseurs doit nous permettre de progresser en ce sens. Nous vous remercions de nous adresser un premier rapport intermédiaire sur cette question d'ici début mars, qui aux termes d'un échange au comité de suivi, pourra être complété et enrichi dans les semaines suivantes.

Comptant sur votre implication et celle de vos équipes, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Général, à l'assurance de notre considération distinguée.


Gérald DARMANIN


Olivier DUSSOPT